

Loi de Transition Energétique : une nouvelle étape au Sénat (26 janvier 2015)

Dans quelques jours le projet de Loi de Transition Energétique voté à l'Assemblée en octobre va entrer au Sénat, dans une nouvelle phase de discussions.

Bien que nous ayons déjà, à différentes reprises, exprimé notre inquiétude sur ce projet et ses conséquences pour la France, son développement industriel, le niveau de vie des consommateurs (augmentation du coût de l'électricité et augmentation plus grande encore de la fameuse taxe CSPE grâce à laquelle est subventionné le développement des énergies renouvelables) et ...vraisemblablement aucun effet bénéfique pour le climat, nous croyons utile de revenir sur cette question très importante pour l'avenir.

Le projet de loi dont l'intitulé fait référence à *une croissance verte* n'évoque presque pas la nécessaire réduction des gaz à effet de serre ni la réduction du recours aux énergies fossiles, pourtant à l'origine de ces émissions, sauf à travers une considérable réduction de toutes les consommations d'énergie ce qui ne manquera pas d'handicaper le pays et sa croissance. Le projet de loi se focalise sur la réduction de la production d'électricité d'origine nucléaire d'un tiers en moins de 10 ans bien que celle-ci ne contribue pas aux émissions de gaz à effet de serre, et impose d'ores et déjà le plafonnement de la production nucléaire à son niveau actuel à seule fin d'amener EDF à décider elle-même d'arrêter deux réacteurs de 900 MWe, Fessenheim ou autre, à seule fin d'obtenir l'autorisation de démarrer l'EPR de Flamanville.

Alors que beaucoup reconnaissent que l'industrie nucléaire est un atout du pays et attendent qu'elle continue à contribuer au redressement de sa balance commerciale, cette industrie se trouve interdite en France de tout développement !

Trêve de radotages, nous préférons donner la parole à Jean Fluchère, un ancien d'EDF, spécialiste d'énergie et ami d'ARSCA, qui nous a autorisés à diffuser ses remarques personnelles

(http://www.uarga.org/downloads/Documentation/fluchere_26_12_14_remarques_personnelles_sur_la_lte.pdf) sur la loi de transition énergétique, une loi qui comporte VIII titres et qui en une seule semaine de débats bâclés à l'Assemblée Nationale est passée de 68 pages et 64 articles à 170 pages et au moins 120 articles.

Le lecteur intéressé pourra trouver sur notre site une analyse détaillée (http://www.uarga.org/downloads/Documentation/Loi_trans_ener_Anal_du_06_12_14_FLU.pdf) du projet de loi.

Signalons enfin que le 29 janvier 2015 est organisée à Paris une manifestation contre le projet de loi sur la transition énergétique : départ du cortège à 13 heures de la Place Denfert-Rochereau, arrivée aux Invalides à 16 heures. Des délégations sont attendues de toute la France.

Bernard Lenail